

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2021

QUESTION ECRITE

A l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

Le Conseil a reçu le 18 avril 2021 une question écrite de Monsieur Christian GASCHET :

« Compte tenu de la notoriété acquise par les laboratoires qui ont commercialisé un vaccin contre la COVID-19, pourquoi la société SANOFI a-t-elle renoncé à développer son propre vaccin alors que les besoins sont énormes et probablement récurrents ? »

Réponse à la question écrite :

« Sanofi Pasteur n'a pas renoncé à développer un vaccin contre le COVID-19.

Sanofi Pasteur, notre division Vaccins, a assumé totalement sa mission de santé publique et d'acteur majeur dans le domaine de la vaccination, en s'engageant dans le développement de vaccins Covid-19, ce que n'ont pas fait d'autres groupes majeurs possédant des entités Vaccins. C'est ainsi que nous poursuivons le développement de deux candidats vaccins contre le COVID-19.

Notre vaccin recombinant adjuvanté, en partenariat avec GSK, est actuellement en phase 2 et devrait être disponible d'ici la fin de l'année. Les résultats de cette Phase 2 sont attendus courant mai, avec une Phase 3 démarrant au 2^{ème} trimestre.

Enfin, notre second candidat s'appuie sur la technologie d'ARN messenger, en partenariat avec Translate Bio, et est actuellement en phase 1/2, avec des résultats attendus au 3^{ème} trimestre de cette année.

Il est à noter enfin, que Sanofi a aussi signé 3 partenariats de production, avec BioNTech, J&J et Moderna respectivement, afin de soutenir la production de leurs vaccins Covid-19. Aucune autre entreprise pharmaceutique n'a fait de même. »

* * *